

# LES MODALITÉS D'INSCRIPTION

DOCUMENT  
À CONSERVER



**RAPPEL** : une seule période d'inscription pour les mercredis. Les familles auront la possibilité de réserver l'ensemble des mercredis si elles le souhaitent, ou au minimum une période de mercredis de vacances à vacances.

Veillez toutefois, à ce que toutes les rubriques du portail soient mises à jour et joignez les pièces justificatives demandées.

Toutes les demandes transmises hors délai seront examinées dans la limite des places disponibles.  
Aucune demande de réservation par mail ne sera traitée.



- Les réservations fonctionnent par période de vacances à vacances (voir calendrier d'inscription sur le site) et sur le portail famille.
- Seules les absences justifiées par la production dans les 8 jours d'un certificat médical annulent la facturation.

**RAPPEL** : en cas de demandes de réservations trop nombreuses, celles-ci seront examinées par une commission d'attribution suivant les critères de priorité indiqués dans le règlement des activités péri et extrascolaires disponible sur le site de la mairie d'Orléans.

La décision de la commission d'attribution vous sera communiquée par mail ou par courrier pour les familles qui ne disposent pas d'adresse mail. Toute réponse favorable vaut validation de la réservation.

## MODE

## D'INSCRIPTION →

Vous pouvez faire vos réservations :



## SUR LE PORTAIL FAMILLE

<https://moncompte.orleans-metropole.fr>

(faire une demande de clé enfance auprès des services

de la Mairie au 02 38 79 22 22 ou par mail à : [espace-famille@ville-orleans.fr](mailto:espace-famille@ville-orleans.fr) si vous ne disposez pas déjà d'un compte)

TUTO : <https://www.youtube.com/watch?v=2u0LOAqpEVE>

# ORGANISATION DES ACCUEILS DE LOISIRS dans les structures permanentes de la Mairie

## OUVERTS de 8h à 18h

Une garderie est proposée à partir de 7h30 (dans les péricentres ou en direct sur le centre)

### LES ENFANTS PEUVENT ÊTRE CONDUITS DIRECTEMENT SUR LE CENTRE

entre 8h (7h30 si garderie) et 9h et repris par les parents entre 17h et 18h

### TRANSPORT PAR LE BUS

10 péricentres (écoles) sont ouverts dans les locaux périscolaires (de certaines écoles) pour l'accueil des enfants de façon échelonnée jusqu'au départ du bus selon un horaire communiqué lors de l'inscription.

LE SOIR ces accueils sont ouverts après 17h et jusqu'à 18h, heure limite pour venir chercher les enfants.



## 10 SITES OUVERTS LE MERCREDI

### ► Châtelet

25 rue de la Charpenterie, 45000 Orléans  
02 38 54 57 23

### ► Allée des Sapins

64 rue Chateaubriand, 45100 Orléans la Source  
02 38 76 22 17

### ► Soulaire

rue des Quinze Pierres, 45750 Saint Pryvé  
Saint Mesmin

► Séquoias : 02 38 22 10 45

► Château : 02 38 22 11 35

### ► Capucins

rue des Capucins, 45650 Saint Jean Le Blanc  
02 38 51 90 22

### ► Gutenberg

34 rue du Grand Villiers, 45000 Orléans  
02 38 21 76 31

### ► Pierre Segelle

1 rue Eloy d'Amerval, 45000 Orléans  
02 38 77 13 05

### ► La Madeleine

1 rue de l'Ecale, 45000 Orléans  
02 38 88 19 36

### ► Marie Stuart

12 rue de la Gendarmerie, 45000 Orléans  
02 38 84 33 51

### ► Bénédicte Maréchal

12 rue des Dahlias, 45100 Orléans  
02 38 51 88 32

### Besoin de plus d'informations ?

Pensez à aller sur le site de la mairie d'Orléans : [www.orleans-metropole.fr/vie-scolaire/accueils-de-loisirs](http://www.orleans-metropole.fr/vie-scolaire/accueils-de-loisirs)

## LA FACTURATION ET LE TARIF

### LA FACTURATION

Gérée par la régie monétique centrale - Mairie d'Orléans - 02 38 79 25 10  
envoyée le début du mois suivant la prestation.

► doit être réglée directement sur le portail famille, auprès d'une mairie de proximité, à la direction de l'éducation - Hôtel Groslot ou directement au guichet unique de la Mairie - Place de l'Étape ou sur les centres.

Le tarif est en fonction du quotient familial disponible sur le site : [www.orleans-metropole.fr](http://www.orleans-metropole.fr)  
Rubrique Vie pratique - Vie scolaire - Accueils de Loisirs